



LE PEUPLE D'ABORD

Le journal du Cabinet du Président de la République

Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales



CRISE SÉCURITAIRE DANS L'EST DE LA RDC

LE CHEF DE L'ÉTAT S'EST ENTRETENU AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ONU

EDITÉ PAR LA CELLULE DE COMMUNICATION
N°211 DU 13 AU 19 FEVRIER 2024 | TÉL : +243 892 673 151



***Félix-Antoine Tshisekedi
Président de la République
Chef de l'État***



SOMMAIRE

▣ IL A DIT.....	3
▣ L'ÉDITORIAL.....	4
▣ Tête-à-tête Félix Tshisekedi - JP Lacroix.....	6
▣ Augustin Kabuya désigné Informateur..8	
▣ Échange téléphonique entre les Présidents Congolais et Zambien.....	10
▣ Félix Tshisekedi a reçu Aliko Dangote.....	11
▣ Situation sécuritaire à travers le pays.....	13
▣ Mesures face à l'augmentation du prix du ciment.....	17
▣ Levée du moratoire sur la peine de mort.....	19

IL A DIT

« Nous n'accepterons aucun compromis, quel qu'il soit, qui n'aurait d'autres objectifs que la sauvegarde de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la stabilité de la RDC. »

« Je lance un appel pressant aux instances onusiennes, à l'Union Africaine et aux organisations régionales pour que soient initiées des sanctions ciblées à l'encontre des responsables rwandais et ceux du mouvement terroriste du M23 qui s'adonnent à la violation de notre souveraineté. »

« Je ne pourrais manquer d'exprimer ma satisfaction ainsi que celle de mon Gouvernement en rapport avec le plan de désengagement complet, progressif, ordonné et responsable présenté, par la MONUSCO au Conseil de sécurité des Nations Unies, et adopté à l'unanimité, le 20 décembre dernier, en vue du retrait définitif du contingent onusien déployé sur notre territoire»

« Je salue le déploiement, dans la Province du Nord Kivu, de la Force régionale de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SAMIDRC), venue en appui aux FARDC dans les opérations menées contre la coalition RDF-M23.»

« Un règlement du conflit, par les voies diplomatiques pourrait être envisagé avec le Rwanda ; cependant, pas dans n'importe quelles conditions.»

Félix-Antoine Tshisekedi
Président de la République,
Chef de l'État

RENAISSANCE !

« Vous êtes une jeune équipe qui n'a pas eu beaucoup de temps de préparation, mais quel talent vous avez montré ? Personne n'attendait la RDC à ce stade de la compétition. Je suis convaincu que vous allez encore faire des merveilles », a déclaré le Président Félix Tshisekedi, le lundi 12 février lors du dîner qu'il a offert aux joueurs de l'équipe nationale de la République démocratique du Congo.

Des mots qui traduisent non seulement la joie de tout un peuple, honoré par son onze national, mais aussi le constat d'un nouveau départ voire d'une renaissance de l'équipe nationale congolaise. Les Léopards football de la République démocratique du Congo sont souvent présentés comme une équipe surprise lors des phases finales de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), suite à ses performances en dents de scie et ses participations irrégulières.

Force est de remarquer que depuis quelques années, les efforts du gouvernement conjugués à ceux des acteurs du football de mettre du sérieux dans ce secteur, produisent des fruits. Il y a deux ans, la RDC était à deux doigts de se qualifier pour la coupe du monde, les binationaux désirent de plus

en plus porter le maillot congolais au détriment de celui de leurs pays de naissance. Des éléments qui révèlent un véritable engouement autour de l'équipe nationale de la RDC et une volonté de voir le grand Congo reconquérir sa place d'antan. Le Congo était le premier pays d'Afrique noire à jouer le mondial en 1974, une des rares équipes à compter deux coupes d'Afrique avant les années 80.

Après cinquante années indécises caractérisées par quelques coups d'éclat comme en 1998 et en 2015 où les Congolais ont fini troisième de la CAN, l'heure est en train de sonner pour que l'équipe nationale de la RDC excelle dans la stabilité et dans la constance des performances.

Pour cela, il faut un maintien voire une augmentation du budget alloué au secteur, la volonté des sportifs congolais d'évoluer dans les meilleurs clubs du monde et la mise en place d'une réelle politique sportive, footballistique au pays pour un management de qualité et des résultats non pas miraculeux mais planifiés.

Erik Nyindu Kibambe

**LE PEUPLE D'ABORD,
LISEZ ET FAITES LIRE**



Le Président Félix Tshisekedi

CRISE SÉCURITAIRE DANS L'EST DE LA RDC

LE CHEF DE L'ÉTAT S'EST ENTRETENU AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ONU

Le mardi 06 février à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a échangé avec Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint de l'organisation des Nations Unies (Onu), en charge des opérations de paix, sur le plan de désengagement de la Mission de l'Onu pour la stabilisation en Rdc (Monusco) et la situation sécuritaire dans l'Est du pays.



« Nous travaillons activement en commun pour faire en sorte que les objectifs d'un désengagement réussi soient atteints », a déclaré Jean-Pierre Lacroix au sujet du départ progressif de la Monusco entériné l'année dernière par le Conseil de sécurité de l'Onu. Selon M. Lacroix, ce plan de désengagement prévoit dans sa première phase la province du Sud-Kivu. Au Nord-Kivu, il affirme que la Monusco et les Forces armées de la Rdc (Fardc) ont un programme d'opérations en commun. « Dans la région Goma-Sake, nous travaillons très étroitement ensemble. Nous nous sommes convenus de renforcer ce

travail en commun », a-t-il dit. « Nous sommes déterminés du côté de l'Onu à faire en sorte que la communauté internationale, le Conseil de Sécurité à qui nous allons faire rapport de manière très régulière, soient alertés des dangers de la situation sécuritaire dans l'Est de la Rdc », a rassuré M. Lacroix. « Nous avons également exprimé notre disponibilité afin que la Monusco puisse apporter un soutien à la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Sadc) en Rdc, la Samidrc », a-t-il rajouté, précisant tout de même que cette décision dépendait du Conseil

de sécurité des Nations Unies auquel des recommandations et des suggestions seront faites.

Le Secrétaire général adjoint de l'Onu a également indiqué qu'il était important que les Processus de paix de Nairobi et Luanda soient redynamisés dans un contexte où la situation sécuritaire continue à s'aggraver.

À cette audience, Jean-Pierre Lacroix était accompagné de la Représentante du Secrétaire général de l'Onu en Rdc, Bintou Keïta.

Blanche Aminata

RDC

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A REÇU LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA CROIX ROUGE

Le Président Félix Tshisekedi a reçu, le mardi 06 Février dans son bureau de la Cité de l'Union africaine à Kinshasa, la délégation du Comité National de la Croix Rouge conduite par Grégoire Mateso, son président national.



CROIX-ROUGE DE LA RDC

« Les membres de la Croix Rouge de la République démocratique du Congo remercient le Chef de l'État Félix Tshisekedi pour avoir reçu pour la première fois le Comité National de la Croix Rouge depuis 63 ans », a affirmé Grégoire Mateso. Le numéro 1 de la Croix Rouge en RDC renseigne qu' « aucun autre Chef de l'État ne les avait reçus pour les écouter comme l'a fait le Président Félix Antoine Tshisekedi aujourd'hui ».

Le président du Comité National de la Croix Rouge a présenté au Chef de l'État les desideratas de son organisation où il y a des années qu'elle ne bénéficie pas de subventions de l'État moins les frais de fonctionnement. Profitant de cette rencontre, les membres de la Croix Rouge de la RDC ont invité le Président de la République Félix Tshisekedi de prendre part à Journée Internationale de la Croix Rouge,

le 08 Mai, afin de voir comment les volontaires de la Croix Rouge sont organisés et procèdent aux secours des victimes de toute nature.

Le Président du Comité National de la Croix Rouge et sa délégation sont sortis avec une note de satisfaction suite à les échanges avec le premier des congolais, le Président Félix Tshisekedi.

Blanche Aminata

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UDPS AUGUSTIN KABUYA DÉSIGNÉ INFORMATEUR PAR LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI

Consécutivement à la tenue des élections législatives le 20 décembre 2023, le Président de la République, Chef de l'État, Félix Tshisekedi, a confié, le mercredi 7 février 2024, une mission d'information au Secrétaire général de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social/Tshisekedi Augustin Kabuya Tshilumba.



Après l'avoir désigné "informateur" pour identifier une coalition majoritaire à l'Assemblée nationale, le Président Félix Tshisekedi s'est entretenu dans son bureau de la cité de l'Union africaine avec Augustin Kabuya.

"Je remercie le Chef de l'État pour le choix porté sur ma personne. Je vais devoir avant tout me référer auprès de ceux qui ont fait ce travail avant moi, pour voir comment m'organiser", a déclaré M. Kabuya au sortir de cette audience.

"Politiquement parlant, je suis l'informateur naturel du Chef de

l'État en tant que responsable n°1 du parti. C'est pourquoi j'étais obligé de faire ce travail avant même ma nomination", a-t-il rajouté.

À cette fin, Augustin Kabuya consultera les partis, les regroupements ainsi que les personnalités politiques, toutes tendances confondues appelés à siéger à l'Assemblée nationale avant de remettre les conclusions de sa démarche au Chef de l'État. La mission d'information tire son soubassement de l'article 78 de la Constitution, laquelle s'applique lorsque qu'aucun parti ou regroupement politique

n'a atteint la majorité absolue des sièges, aux termes des résultats provisoires proclamés par la Commission Électorale Nationale Indépendante, révèle un communiqué signé par Guylain Nyembo, directeur de cabinet du Chef de l'État.

Le communiqué renseigne que la mission confiée au secrétaire général de l'UDPS "est de trente (30) jours renouvelables une fois, prenant effet à dater du jour de sa signature jour".

Pitshou Makwela

RETOUR DE MAHAMAT AMAT LAZINA AU TCHAD

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A FACILITÉ LA SIGNATURE DU COMPROMIS POLITIQUE PAR LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION TCHADIEN

En sa qualité de facilitateur désigné par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour le processus de transition politique au Tchad, le Président Félix Tshisekedi a assisté le mercredi 7 février 2024 à la cité de l'Union africaine, à la signature d'un compromis politique entre le gouvernement tchadien représenté par son porte-parole Abderaman Kulamalah et l'acteur politique Mahamat Amat Lazina, président du parti politique Mouvement National de Changement du Tchad (MNCT).

Le compromis politique entre le gouvernement de transition tchadienne et l'opposant Mahamat Ahmat, porte sur deux points essentiels, à savoir : "l'acceptation par le gouvernement tchadien du retour à son pays de Monsieur Mahamat et de garantir sa sécurité et sa liberté d'exercer ses activités politiques sans inquiétude ainsi que l'engagement par le concerné de mener des actions politiques de nature à troubler l'ordre public ou à enfreindre les lois du pays", a expliqué l'ancien ministre congolais de l'Intégration régionale Didier Mazenga.

En exil depuis plus d'une année, l'opposant Mahamat Lazina a salué le leadership éclairé du Président Tshisekedi et l'ouverture d'esprit du Président Mahamat Idris Deby.

"Je remercie très sincèrement son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo par ailleurs facilitateur du processus de transition de notre pays. Avec ce compromis politique, nous pouvons retourner au pays tranquillement et en même temps assurer notre sécurité au Tchad ",



a déclaré Mahamat Amat Lazina. À son tour, Abderaman Koulamalah, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement Tchadien est revenu sur la position patriotique et réconciliatrice de son gouvernement, favorable au retour de l'opposant et leader du MNCT. « Dans un esprit d'apaisement et de réconciliation nationale, le gouvernement a accepté de faciliter le retour de Mahamat Hamat et de garantir sa sécurité ainsi que d'examiner

(...) de manière approfondie son plaidoyer », a-t-il dit.

Pour rappel, la signature du premier compromis politique a eu lieu le mois passé, au même endroit, pour faciliter le retour dans son pays de l'opposant Succès Masra, devenu par la suite Premier ministre et Chef du gouvernement de la République du Tchad.

Pitshou Makwela

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A EU UN ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE AVEC SON HOMOLOGUE ZAMBIEN HAKAINDE HICHILEMA

Le vendredi 09 février à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a eu un entretien téléphonique avec son homologue zambien Hakainde Hichilema



Au menu de leurs échanges : la situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) et dans la sous-région, ainsi que les défis transfrontaliers entre leurs pays. Les deux Chefs d'État ont convenu de poursuivre leurs échanges en bilatéral et en multilatéral, en marge du 37ème sommet des

Chefs d'État de l'Union africaine prévu du 17 au 18 février à Addis-Abeba, en Éthiopie. La RDC produit plus de 70% du cobalt mondial et la Zambie est le deuxième producteur de ce minerai en Afrique. Avec ces ressources, la RDC et la Zambie espèrent assurer la transition énergétique mondiale.

L'instabilité en RDC affecte ses échanges commerciaux avec la République sœur de Zambie dont elle est le plus grand partenaire au sein de la Communauté de développement d'Afrique australe (Sadc).

Pitshou MAKWELA

REÇU PAR FÉLIX TSHISEKEDI, LE MILLIARDAIRE ALIKO DANGOTE COMPTE INVESTIR MASSIVEMENT EN RDC

Le Chef de l'État Félix Tshisekedi a reçu, jeudi 8 février à la cité de l'Union africaine, l'ancien Président du Nigéria Olusegun Obasanjo, accompagné de l'homme d'affaires nigérian Aliko Dangote



Leurs échanges ont porté sur la politique, le développement et la présentation du Milliardaire Aliko Dangote.

« C'était un entretien amical. Il s'agissait de féliciter le Président Tshisekedi pour sa brillante réélection et la qualité de la cérémonie d'investiture. Je venais aussi le mettre au courant des progrès réalisés dans le cadre du DRC-Nigeria Business Council », a indiqué le président honoraire Obasanjo.

« Enfin, il s'agissait de voir dans le cadre du DRC-Nigeria Business Council, qui permet le rapprochement, la facilitation et l'intégration économique entre nos pays, comment on pourrait

tirer profit d'un de nos plus grands investisseurs, l'homme le plus riche d'Afrique subsaharienne Aliko Dangote", a rajouté l'ancien Président nigérian.

De son côté, le milliardaire Aliko Dangote indique qu'il compte investir massivement en République Démocratique du Congo (RDC).

« Je compte investir massivement en Rdc. Je ne peux pas rater l'occasion. Il était important que j'aborde la question avec le Président Tshisekedi pour avoir sa bénédiction. », a-t-il dit.

L'homme d'affaires nigérian compte investir dans plusieurs secteurs, notamment dans

l'agriculture et les mines.

En avril 2023, la RDC avait abrité, à Kinshasa, la deuxième réunion des parties prenantes du DRC-Nigeria Business Council, parrainée par l'ancien président du Nigéria, Olusegun Obasanjo et le président Félix Tshisekedi.

Elle avait réuni les hommes d'affaires nigériens et congolais ainsi que les responsables des services publics de ces deux pays pour évaluer et faire des propositions, en vue de l'amélioration du partenariat d'affaires entre Kinshasa et Abuja.

Christian Kusema

LA RDC A PRIS PART AU FORUM SUR LE CORRIDOR DE LOBITO À LUSAKA

Lors du dernier Conseil des ministres, le ministre des Transports, Voies de communication et de désenclavement a fait le rapport de la participation de la République Démocratique du Congo (RDC) au Forum sur l'investissement du secteur privé dans le Corridor de Lobito qui s'est tenu, du 07 au 08 février 2024, à Lusaka, en Zambie.



Ces assises, organisées à l'initiative des États-Unis d'Amérique et du gouvernement de la Zambie, ont bénéficié de la participation de plusieurs opérateurs miniers de la région, des entreprises intéressées par l'agrobusiness, des opérateurs de l'énergie renouvelable et du secteur des logistiques, ainsi que de divers bailleurs de fonds dont la Banque Africaine de Développement. Des exposés de la Zambie, de l'Angola et de la délégation congolaise portant particulièrement sur le thème : « Corridor de Lobito : quels défis pour la RDC et le secteur privé », il ressort que le Corridor de Lobito n'est pas qu'une route en chemin de fer. Il se veut être un

véritable cadre de diversification des économies des trois pays concernés via le développement de la fibre optique, des infrastructures routières, de l'énergie verte, de l'économie numérique, du tourisme, de la technologie, de l'exploitation des minerais critiques dans l'économie mondiale ainsi que de création d'emplois.

La mobilisation des fonds par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique étant de 200 milliards USD répartis dans ces divers secteurs, le Corridor de Lobito se révèle être une véritable opportunité de croissance économique et de développement pour la RDC.

Représentant le gouvernement

à ces assises, le ministre des Transports, Voies de communication et de désenclavement a plaidé en faveur du financement des projets de chemins de fer où les intérêts de la RDC sont concernés. C'est le cas, entre autres, de la section Gitega-Bujumbura-Uvira-Kindu (875 km), entre le Burundi et la RDC, du tronçon Banana-Matadi et de la voie des UELES Fleuve (1.100 km).

Ce plaidoyer a retenu l'attention de la Société Financière Africaine qui a saisi cette opportunité pour présenter ses vives félicitations au Président Félix Tshisekedi.

Carol Lumingu

SITUATION SÉCURITAIRE, ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE SUR LA TABLE DU CONSEIL DES MINISTRES

La situation sécuritaire du pays demeure globalement calme, excepté dans quelques zones de la partie Est où il a été signalé des attaques de nos Forces loyalistes par la coalition M23/RDF, d'une part, et des incursions récurrentes des terroristes ADF/MTM, d'autre part.

Sur le terrain, l'actualité rapporte que de nouveaux combats entre les FARDC, appuyées par les jeunes patriotes, les « Wazalendo » et les rebelles du M23/RDF, ont éclaté depuis tôt le matin du lundi 12 février 2024 dans plusieurs collines, surplombant la cité stratégique de Sake, à au moins 27 km de Goma, dans le territoire de Masisi au Nord-Kivu. Selon les sources locales, des détonations d'armes lourdes et légères ont été entendues sur place.

Ces questions et plusieurs autres ont été évoquées lors de la 124^{ème} réunion du Conseil des ministres, tenue le vendredi 09 Février 2024 présidée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi à la cité de l'Union africaine.



1. État et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national qui restent toujours dominés par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République,

Chef de l'État, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise, dans le cadre de l'État de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

L'état d'esprit de la population demeure calme. Au cours de la semaine qui se termine, les faits ci-après ont mérité d'être épinglés :

- Le soutien total de la

population aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo et à l'ensemble de nos compatriotes et résistants habitants dans la partie Est du pays, à la suite des barbaries et campagne de désinformation et intoxication menées par le mouvement terroriste M23 et leurs alliés RDF ;

- L'intérêt que porte l'opinion quant à l'issue des

SITUATION SÉCURITAIRE, ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE SUR LA TABLE DU CONSEIL...

requêtes introduites par les candidats invalidés pour fraude et détention illégale de Dispositif Electronique de Vote par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) auprès de la Cour Constitutionnelle ;

- Des commentaires en sens divers quant à la nomination par le Président de la République de l'Honorable député national Augustin Kabuya en qualité d'informateur pour identifier une coalition majoritaire à l'Assemblée nationale en vue de la formation du prochain Gouvernement ;

- Les encouragements de la population aux Léopards de la République démocratique du Congo pour leur vaillant parcours à la Coupe d'Afrique des Nations Côte d'Ivoire 2023 et ce, malgré leur défaite en demi-finale de la Compétition ;

- Des commentaires en sens divers de l'opinion concernant la décision prise par les membres du parti politique « Ensemble pour la République » de siéger au sein de l'Assemblée Nationale.

Sur un autre chapitre, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a informé le Conseil qu'il a été noté, à travers certaines provinces, l'installation des Bureaux d'âge après la convocation des plénières inaugurales dans les Assemblées Provinciales. Comme pour l'Assemblée Nationale, la constitution des Bureaux définitifs est attendue aux termes de la formalité de validation des



mandats des élus provinciaux.

En rapport avec la cooptation des autorités coutumières comme Députés provinciaux, il a fait état des tensions et des remous qui ont été signalés au sein des organisations de pouvoir coutumier, causés par l'implication de certains acteurs politiques dans la perspective des élections des Sénateurs et Gouverneurs de province.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a terminé son rapport sectoriel par la présentation des informations liées à la criminalité, au banditisme, aux sinistres avant de chuter sur la situation aux frontières ; et le Conseil en a pris acte.

2. Situation sécuritaire

Le vice-ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation sécuritaire du pays qui demeure globalement calme excepté dans quelques zones de

la partie Est où il a été signalé des attaques de nos Forces loyalistes par la coalition M23/RDF, d'une part, et des incursions récurrentes des terroristes ADF/MTM, d'autre part.

Sur toutes les lignes de front, les Forces Armées de la République démocratique du Congo se sont comportées avec bravoure pour mener des contre-offensives, mettre en déroute les terroristes et sécuriser les populations. C'est le cas dans le Masisi où nos troupes ont réussi à déloger l'Armée rwandaise et ses éléments M23 de certaines positions qu'ils occupaient.

Nos forces de défense et de sécurité restent engagées et plus que déterminées à pacifier cette partie du pays. À l'Ouest du pays, la situation demeure sous contrôle face aux incursions des Mobondo et des patrouilles s'intensifient dans la profondeur. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo

124ème RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

DES FACILITÉS ADMINISTRATIVES RECONNUES AUX ORGANISATIONS RÉGULIÈREMENT INSTALLÉES EN RDC ÉVOQUÉES

Après son échange avec le Comité de gestion de la Croix-Rouge RDC, mardi 06 février 2024, en prévision de Journée internationale de la Croix-Rouge et du Croissant rouge célébrée le 08 Mai de chaque année, le Président Félix Tshisekedi a, lors de la 124ème réunion du Conseil des ministres, évoqué la nécessité pour cette structure (Croix-Rouge RDC) d'accéder aux facilités administratives reconnues par la Loi aux organisations de ce type qui œuvrent dans le pays.

En effet, légalement établie depuis de nombreuses années dans notre pays, la Croix-Rouge est une association sans but lucratif qui a obtenu sa personnalité juridique en vertu du Décret-Loi du 1er mars 1961.

Celle-ci, jouit également d'une reconnaissance, par l'État Congolais, comme société de secours volontaire auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Fort de ce statut, et conformément aux dispositions de l'article 5 de ce Décret-Loi, le Président de la République a demandé au Gouvernement d'accompagner, dans un bref délai, cet organisme dans la procédure d'accès à ces facilités, ceci dans le respect des dispositions de la Loi 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux Établissements d'utilité publique...

Une première depuis l'existence de cette structure humanitaire dans le pays.

Pour la petite histoire, la date 03 décembre 1888 fut la date



de création de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge. Le 04 janvier 1924, l'État indépendant du Congo étant devenu la colonie belge, il y eut création de la Croix-Rouge du Congo, section de la Croix-Rouge de Belgique.

Le 1er mars 1961 est, quant à lui, la date de la reconnaissance de la Croix-Rouge du Congo par l'État congolais comme Société nationale de secours volontaire (par décret-loi), auxiliaire des pouvoirs publics.

Deux ans après, soit le 04 juillet

1963 la CRRDC sera reconnue par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR); à la même année, le 28 août, elle sera admise comme membre de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix - Rouge et du Croissant Rouge (FICR)

En 1971, cette organisation humanitaire nationale sera alors appelée, Croix-Rouge du Zaïre et c'est depuis cette année (1997), que la Croix-Rouge du Zaïre devient jusqu'à ce jour « Croix-Rouge de la République Démocratique du Congo ».

Fanny KIKUFI

TSHISEKEDI TSHILOMBO VOLE AU SECOURS DE TRANSACADEMIA

Menacé de cessation d'activité, TransAcademia peut pousser un ouf de soulagement.

Le ministre des Finances vient de mettre à la disposition de cet établissement public chargé d'assurer le transport en commun des étudiants, un fonds pour son bon fonctionnement.

Informé de la situation précaire que traverse cette entreprise, le Chef de l'État Félix Tshisekedi avait, lors de la 123ème réunion du Conseil des ministres, exhorté le gouvernement de la République à agir rapidement pour mettre fin à cette menace, qui risquait de mettre en difficulté la jeunesse estudiantine.

Une demande rendue possible par Nicolas Kazadi, qui a



présenté au Conseil des ministres du Vendredi 9 février, le rapport d'exécution de mise à disposition des fonds en faveur de TransAcademia.

Impayés et privés des frais de fonctionnement depuis

plusieurs mois déjà, les agents de cet établissement public ont récemment manifesté pour solliciter l'implication des autorités compétentes afin de régler leur situation.

Jules Tshitumbayi

LA RDC SIGNE LA CONVENTION DE LJUBLJANA - LA HAYE

La République Démocratique du Congo, comme d'autres États, a participé du 15 au 26 mai 2023, à la conférence diplomatique des plénipotentiaires à Ljubljana en Solvenie. Objectif, négocier une convention internationale multilatérale offrant un cadre juridique de la coopération en matière d'enquête et de poursuite du crime du génocide, des crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres crimes internationaux.

Le Chef de l'État Félix Tshisekedi a rappelé, vendredi 9 février 2024, lors du Conseil des ministres à la cité de l'Union Africaine, la nécessité pour la République Démocratique du Congo de signer cette convention et de la ratifier pour respecter son engagement à lutter contre l'impunité.



La procédure de signature étant ouverte du 14 au 15 février 2024, le Premier ministre a délégué la ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux pour prendre part à cette signature qui aura lieu à la Haye, au Royaume des Pays-Bas. La Ministre sera accompagnée d'une équipe des

experts de la Taskforce, pour un apport technique nécessaire.

Le gouvernement a été instruit également d'accompagner cette mission pour une bonne appropriation.

Jules Tshitumbayi

124ème RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

LE CONSEIL A PRIS DES MESURES FACE À L'AUGMENTATION DU PRIX DU CIMENT

Préoccupé par l'augmentation des prix dans le secteur cimentier, le vice-Premier ministre, ministre de l'Économie nationale a informé le Conseil qu'il a réuni les principaux acteurs du secteur pour faire une analyse globale de la situation en vue d'apporter des réponses rapides au regard de son importance dans le secteur de la construction, l'un des contributeurs à la croissance économique.



Le compte-rendu renseigne que ce diagnostic a révélé que cette situation est due à la réintroduction de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) de 16% et une série d'augmentations de taxes existantes.

Le patron du secteur de l'économie a préconisé trois recommandations, à savoir

la reconduction de la mesure portant suspension de la Taxe sur la Valeur Ajoutée dans le secteur cimentier et automobile ; la surséance de toutes les taxes et augmentations évoquées, et enfin la présentation de la question à la Commission ECOFIN élargie aux Ministères concernés et aux cimentiers.

Selon lui, la combinaison de ces

trois recommandations pourrait permettre la réduction du prix du ciment sur le marché.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

Bernard Tshishimbi

LE PRÉSIDENT TSHISEKEDI FAIT UN RAPPEL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES CADRES DES ENTITÉS DÉCENTRALISÉES

Au cours de la 124ème réunion de Conseil des ministres du vendredi 9 février 2024, le Président Félix Tshisekedi a annoncé tenir à la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des cadres des entités territoriales décentralisées



À cet effet, Félix Tshisekedi a réitéré son souhait de voir la mise en œuvre de ce Programme adapté au défi de la gouvernance locale afin de renforcer les socles des compétences tant des dirigeants communaux que des administrations. Cette mission a de nouveau été assignée au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, Peter Kazadi, lequel va devoir l'accomplir grâce au concours de la ministre d'État en charge du Plan, Judith Suminwa Tuluka, à travers le Secrétaire national de renforcement des capacités (SENAREC), une fois que l'installation des Exécutifs provinciaux sera effective. Selon le compte-rendu du Conseil des ministres, cela est

d'autant plus nécessaire dans un contexte où les communes, pour certaines d'entre elles, ont géographiquement des superficies de villes dans d'autres pays, et sont confrontées quotidiennement à des défis de gouvernance notamment dans les domaines de la sécurité, de la salubrité, de l'organisation et du fonctionnement, de l'encadrement du petit commerce et de la qualité du personnel politico-administratif appelé à gérer. Répondre à de tels défis, a souligné le Président de la République, exige pleinement de la créativité, de la maîtrise et de la transparence dans l'utilisation des fonds publics, de l'altruisme et de la pratique de la gestion

axée sur les résultats.

Le Chef de l'État a rappelé que la récente proclamation par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) des Conseillers communaux provisoirement élus à la suite des scrutins du 20 décembre 2023, marque une avancée significative dans la vie publique de la jeune démocratie congolaise. Par ce fait, madame Judith Suminwa parachève la volonté du Constituant d'intégrer la redevabilité depuis la base et matérialise le principe d'une gouvernance publique de proximité fondée sur le droit du peuple souverain d'intervenir à tous les niveaux dans la gestion étatique.

Sandra Mbombo

LEVÉE DU MORATOIRE SUR LA PEINE DE MORT CONTRE « LES TRAITRES » AU SEIN DES FARDC, LE CONSEIL EN PREND ACTE

Le gouvernement congolais a, au cours de la 124^e réunion du Conseil des ministres du vendredi 9 février, pris acte de la demande de levée du moratoire sur la peine de mort contre «les traîtres» au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc). Cette proposition avait été soumise au Président de la République par le Conseil supérieur de la défense.



C'est la ministre d'État en charge de la Justice et Garde des Sceaux, Rose Mutombo qui a présenté la note d'information relative à la levée de ce moratoire, rapporte le compte-rendu dudit Conseil. « Elle a rappelé qu'au cours de la réunion tenue le 05 février 2024 sous la conduite du Président de la République, Chef de l'État, le Conseil supérieur de la défense a fait un tour d'horizon sur plusieurs questions sécuritaires dont celle liée à la trahison au sein de nos forces de défense et de sécurité. Dans la perspective d'y mettre fin, le Conseil supérieur de la défense a demandé au commandant suprême de lever le moratoire sur la peine capitale prononcée ou à prononcer contre les militaires qui se rendront

coupable d'acte de trahison pendant ce temps où le pays fait face à l'agression portée par le Rwanda à travers les terroristes de la coalition M23/RDF », a fait savoir le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya. Afin de permettre au Gouvernement de donner effet à la susdite demande, la ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux a retracé brièvement l'historique du moratoire contre la peine de mort en République démocratique du Congo en indiquant son état actuel avant de conclure sur la mise en œuvre de la levée préconisée. Madame Rose Mutombo a sollicité, par une décision du Conseil des ministres, que le Gouvernement prenne

acte de la levée du moratoire envisagée. Cette démarche répond à l'impérieuse nécessité pour le CSD de débarrasser l'armée de tous les traîtres par l'application de la peine capitale, après condamnation judiciaire irrévocable pour trahison. Notons que par le moratoire de fait instauré depuis 2003, la RDC s'inscrit dans la lignée des États qui ne tuent pas les criminels mais les placent systématiquement en prison. Le Conseil supérieur de la défense veut vivement la levée de ce moratoire car, selon lui, elle reste la mesure la plus efficace pour permettre de débarrasser l'armée congolaise de tous les traîtres.

Christian Kusema

SEMAINE EN IMAGES



SEMAINE EN IMAGES



COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Le Président Tshisekedi

Vendredi 09 février 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la cent-vingt-quatrième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 09 février 2024.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

II. Points d'information ;

III. Approbation de relevés de décisions du Conseil des Ministres ;

IV. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur quatre (04) points, à savoir :

1. Des facilités administratives reconnues aux organisations

régulièrement installées en République Démocratique du Congo

Le Président de la République a été informé par le chef de délégation de la Croix-Rouge de la République Démocratique du Congo qu'il a reçu le 06 février 2024, sur la nécessité pour cette structure d'accéder aux facilités administratives reconnues par la Loi aux organisations de ce type qui œuvrent dans notre pays.

En effet, légalement établie depuis de nombreuses années dans notre pays, la Croix-Rouge est une association sans but lucratif qui a obtenu sa personnalité juridique en vertu du Décret-Loi du 1er mars 1961. Celle-ci, jouit également d'une reconnaissance, par l'État Congolais, comme société de secours volontaire auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Fort de ce statut, et conformément aux dispositions de l'article 5 de ce Décret-Loi, le Président de la République a demandé au Gouvernement d'accompagner, dans un bref délai, cet organisme dans la procédure d'accès à ces facilités, ceci dans le respect des dispositions de la Loi 004/2001

COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux Établissements d'utilité publique.

De la participation de notre pays à la signature de la convention de Ljubljana- La Haye

La République Démocratique du Congo, aux côtés d'autres États, a participé du 15 au 26 mai 2023 à la conférence diplomatique des plénipotentiaires qui s'est tenue à Ljubljana en Slovénie pour négocier et adopter une Convention internationale multilatérale devant offrir à l'humanité un cadre juridique de la coopération en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes internationaux.

Le Président de la République a rappelé que dans sa communication au Conseil des Ministres du 08 septembre 2023 dont les termes avaient été réitérés dans son discours sur l'état de la Nation le 14 décembre 2023, il soulignait la nécessité pour notre pays, engagé à lutter contre l'impunité, de poursuivre l'action visant la matérialisation de cet engagement à travers la signature, suivie de la ratification de cette Convention qui a pour objectif de réduire sensiblement les chances pour les criminels de trouver de sanctuaire où ils se mettraient à l'abri de la répression.

Le Ministère des Affaires Étrangères et celui de la Justice ont travaillé à finaliser ce processus juridique avec l'accompagnement technique de notre équipe de plénipotentiaires qui s'est muée en Taskforce.

La procédure de signature étant ouverte du 14 au 15 février 2024, le Premier Ministre a chargé la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, de participer, à la Haye au Royaume des Pays-Bas, à la signature de cette convention. Elle sera accompagnée des experts de la Taskforce pour un apport technique nécessaire.

Le Gouvernement a été instruit d'accompagner cette mission. Il en va ainsi de l'appropriation de l'ensemble de ce processus jusqu'au dépôt des instruments de ratification.

.Du rappel sur le renforcement des capacités des cadres des entités décentralisées

Le Président de la République tient à la mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités des

cadres des entités territoriales décentralisées.

A cet effet, il a réitéré son instruction au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, en collaboration avec la Ministre d'Etat, Ministre du Plan à travers le Secrétariat National de Renforcement des Capacités (SENAREC) pour qu'ils puissent, une fois l'installation complète des Exécutifs provinciaux réalisés, rééditer la mise en œuvre de ce Programme adapté au défi de la gouvernance locale afin de renforcer les socles des compétences tant des dirigeants communaux que des administrations sous leur responsabilité.

Cela est d'autant plus nécessaire dans un contexte où nos communes, pour certaines d'entre elles, ont géographiquement des superficies des villes dans d'autres pays, et sont confrontées quotidiennement à des défis de gouvernance notamment dans les domaines de la sécurité, de la salubrité, de l'organisation et du fonctionnement, de l'encadrement du petit commerce et de la qualité du personnel politico-administratif appelé à gérer. Répondre à de tels défis, a souligné le Président de la République, exige pleinement de la créativité, de la maîtrise et de la transparence dans l'utilisation des fonds publics, de l'altruisme et de la pratique de la gestion axée sur les résultats.

Il a rappelé que la récente proclamation par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) des Conseillers communaux provisoirement élus à la suite des scrutins du 20 décembre 2023, marque une avancée significative dans la vie politique de notre jeune démocratie.

Par ce fait, elle parachève la volonté du Constituant d'intégrer la redevabilité depuis la base et matérialise le principe d'une gouvernance publique de proximité fondée sur le droit du peuple souverain d'intervenir à tous les niveaux dans la gestion étatique.

De l'encadrement des opérations de la filière du cobalt artisanal

Le Président de la République a réitéré sa demande au Gouvernement afin de mettre en place des mesures urgentes qui permettraient de mieux encadrer la commercialisation du cobalt et

COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

d'accroître les recettes issues de son exploitation.

Faisant référence à sa communication du 25 mai 2023, il a rappelé qu'il attirait l'attention du Gouvernement sur le fait que la valeur des multinationales utilisant le cobalt augmentait fortement et que leur capitalisation dépassait de loin le produit intérieur brut national, alors que notre pays, lui, ne bénéficie que très peu des revenus issus de l'exploitation dudit minerais

Entre-temps, il a constaté que le cours du cobalt a davantage baissé passant d'un peu plus de 31.000 dollars américains la tonne en août 2023 contre 28.727 dollars américains actuellement.

La baisse continue des cours du cobalt est principalement due à sa surabondance sur le marché international. Ladite surabondance résulte, non seulement, d'une offre excessive du cobalt provenant de notre pays, mais aussi, de l'augmentation de l'exploitation artisanale dont l'encadrement nécessite d'être renforcé pour éviter de pertes des revenus de l'État.

En effet, a souligné le Président de la République, la baisse du cours du cobalt entraîne une diminution du chiffre d'affaires des entreprises minières locales, une diminution des recettes fiscales et douanières ainsi qu'une diminution de la redevance minière autant qu'elle menace l'emploi et annihile les perspectives de recettes provenant de l'impôt sur les superprofits.

Face à cette situation, il est primordial de combler les carences en matière de contrôle et de régulation en ce qui concerne l'approvisionnement, l'exploitation et la fixation des prix des substances minérales stratégiques dont le cobalt en particulier. Pour ce faire, le Premier Ministre a été invité, sur base de propositions de l'ARECOMS, à évaluer la nécessité d'introduire des quotas d'exportation ou de recourir à toute autre mesure permettant d'atteindre un juste prix pour notre cobalt.

Le Président de la République en appelle donc à des propositions de mesures urgentes par l'autorité de régulation.

Par ailleurs, il a demandé au Premier Ministre de veiller à ce que les Ministres ayant le Budget, les

Finances et les Mines dans leurs attributions mettent prioritairement à la disposition de l'ARECOMS les ressources nécessaires à l'exécution des tâches susvisées afin qu'elle soit en mesure d'agir avec promptitude et diligence dans le but de contribuer à l'amélioration rapide des revenus de l'Etat issus de notre cobalt.

Avant de terminer sa communication, le Président de la République a exprimé sa totale désapprobation au regard du mauvais traitement réservé à nos supporters qui ont fait le déplacement d'Abidjan pour assister à la demi-finale contre la Côte d'Ivoire dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations, notamment la diminution d'espaces leur réservés dans les tribunes, l'interdiction d'accès des calicots et aux supports de dénonciation de l'agression rwandaise dont notre pays est victime.

Pour réagir à cette attitude outrageante, notre équipe nationale ne s'associera plus, jusqu'à nouvel ordre, à une quelconque activité ou initiative de solidarité portée par la CAF.

Dans le même ordre d'idées, le Président de la République a ouvert un débat, le Conseil a adressé une sévère mise en garde à France 24 ainsi qu'à d'autres médias pour la diffusion de certaines informations qui ont écorné l'image de la République Démocratique du Congo.

Pour le Président de la République, ceci est inadmissible.

Intervention du Premier Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a commencé par informer le Conseil qu'il a effectivement représenté le Président de la République, Chef de l'Etat, à la 30ème édition du Forum international Investing in African Mining Indaba à Cape Town en Afrique du Sud.

Il était à la tête d'une délégation composée des Membres du Gouvernement, notamment le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire ; le Ministre de l'Industrie ; le Ministre de l'Entrepreneuriat et des Petites et Moyennes Entreprises ; la Ministre des Mines et des responsables des structures et des établissements publics du

COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

secteur minier de notre pays.

L'enjeu pour notre pays étant de profiter de la transition énergétique, avec notamment le basculement des véhicules à moteur thermique vers les véhicules électriques, pour développer des chaînes de valeur africaines et tirer un grand bénéfice de nos ressources minières, il était effectivement opportun de participer à ce forum.

En marge du forum Indaba, le Premier Ministre a pris part à la cérémonie de la signature du Protocole d'accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, représenté par le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics ainsi que par le Ministre des Finances, d'une part et d'autre part, le Groupe Guma concernant la fourniture des engins routiers devant servir à l'aménagement des routes de desserte agricole dans le cadre du Programme de Développement local des 145 Territoires.

Le rythme de livraison desdits engins va s'accélérer à partir de cette année 2024.

En deuxième lieu, le Premier Ministre a rassuré le Conseil que le Gouvernement reste attentif à la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut actuellement au pays, particulièrement à l'Est.

Après la réunion du Conseil de la Défense récemment présidée par le Président de la République, plusieurs dispositions ont été prises et sont en train d'être prises pour garantir, à jamais, la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire de la République.

Pour finir, le Premier Ministre a salué la brillante participation de nos Léopards à la Coupe d'Afrique des Nations 2024. Ils n'ont pas démerité d'être en finale de cette compétition. Il a demandé à la population de continuer à les soutenir pour la petite finale qui va se jouer entre la République Démocratique du Congo et la République Sud-Africaine ce samedi 10 février 2024.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur,

Sécurité et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national qui restent toujours dominés par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale

Congolaise, dans le cadre de l'Etat de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

L'état d'esprit de la population demeure calme. Au cours de la semaine qui se termine, les faits ci-après ont mérité d'être épinglés :

- Le soutien total de la population aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo et à l'ensemble de nos compatriotes et résistants habitants dans la partie Est du pays, à la suite des barbaries et campagne de désinformation et intoxication menées par le mouvement terroriste M23 et leurs alliés RDF ;

- L'intérêt que porte l'opinion quant à l'issue des requêtes introduites par les candidats invalidés pour fraude et détention illégale de Dispositif Electronique de Vote par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) auprès de la Cour Constitutionnelle ;

- Des Commentaires en sens divers quant à la nomination par le Président de la République, Chef de l'Etat, de l'Honorable député national Augustin Kabuya en qualité d'informateur pour identifier une coalition majoritaire à l'Assemblée Nationale en vue de la formation du prochain Gouvernement ;

- Les encouragements de la population aux Léopards de la République Démocratique du Congo pour leur vaillant parcours à la Coupe d'Afrique des Nations Côte d'Ivoire 2023 et ce, malgré leur défaite en demi-finale de la Compétition ;

- Des commentaires en sens divers de l'opinion concernant la décision prise par les membres du parti politique « Ensemble pour la République » de siéger au sein de l'Assemblée Nationale.

Sur un autre chapitre, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires

COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Coutumières a informé le Conseil qu'il a été noté, à travers certaines provinces, l'installation des Bureaux d'âge après la convocation des plénières inaugurales dans les Assemblées Provinciales. Comme pour l'Assemblée Nationale, la constitution des Bureaux définitifs est attendue aux termes de la formalité de validation des mandats des élus provinciaux.

En rapport avec la cooptation des autorités coutumières comme Députés provinciaux, il a fait état des tensions et des remous qui ont été signalés au sein des organisations de pouvoir coutumier, causés par l'implication de certains acteurs politiques dans la perspective des élections des Sénateurs et Gouverneurs de province.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a terminé son rapport sectoriel par la présentation des informations liées à la criminalité, au banditisme, aux sinistres avant de chuter sur la situation aux frontières ; et le Conseil en a pris acte.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation sécuritaire du pays qui demeure globalement calme excepté dans quelques zones de la partie Est où il a été signalé des attaques de nos Forces loyalistes par la coalition M23/RDF, d'une part, et des incursions récurrentes des terroristes ADF/MTM, d'autre part.

Sur toutes les lignes de front, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo se sont comportées avec bravoure pour mener de contre-offensives, mettre en déroute les terroristes et sécuriser les populations. C'est le cas dans le Masisi où nos troupes ont réussi à déloger l'Armée rwandaise et ses éléments M23 de certaines positions qu'ils occupaient.

Nos forces de défense et de sécurité restent engagées et plus que déterminées à pacifier cette partie du pays.

A l'ouest du pays, la situation demeure sous contrôle face aux incursions des Mobondo et des

patrouilles s'intensifient dans la profondeur. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Levée du moratoire sur la peine de mort

La Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté au Conseil la note d'information relative à la levée du moratoire sur la peine de mort en République Démocratique du Congo.

Elle a rappelé que lors de sa réunion tenue le 05 février 2024, sous la conduite du Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil Supérieur de la Défense a fait un tour d'horizon sur plusieurs questions sécuritaires dont celle liée à la trahison au sein de nos Forces de défense et de sécurité.

Dans la perspective d'y mettre fin, le Conseil Supérieur de la Défense a demandé au Commandant Suprême de lever le moratoire sur la peine capitale prononcée ou à prononcer contre les militaires qui se rendront coupables d'actes de trahison pendant ce temps où le pays fait face à son agression par le Rwanda à travers les terroristes de la coalition M23/RDF.

Afin de permettre au Gouvernement de donner effet à la susdite demande, la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a retracé brièvement l'historique du moratoire contre la peine de mort en République Démocratique du Congo en indiquant son état actuel avant de conclure sur la mise en œuvre de la levée préconisée.

Au regard de l'impérieuse nécessité exprimée par le Conseil Supérieur de la Défense de débarrasser l'Armée de tous les traîtres par l'application de la peine capitale qu'ils méritent après condamnation judiciaire irrévocable pour trahison, elle a sollicité, par une décision du Conseil des Ministres, que le Gouvernement prenne acte de la levée du moratoire envisagée.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Mise à disposition des fonds en faveur de Trans-Academia

Faisant suite à la demande du Président de la République, Chef de l'Etat, le Ministre des Finances a présenté au Conseil le rapport d'exécution de mise à disposition des fonds en faveur de Trans-

COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Academia dans l'objectif de contribuer au bon fonctionnement de cet établissement public appelé à assurer le transport aux étudiants.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.5. Cantines scolaires, construction et réhabilitation des écoles publiques ainsi que l'érection d'un immeuble pour la Commission nationale pour l'UNESCO

Le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a présenté au Conseil la note d'information relative (i) aux cantines scolaires, (ii) à la construction et réhabilitation des écoles publiques ainsi (iii) qu'à l'érection d'un immeuble pour la Commission nationale pour l'UNESCO en République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne le premier point, il a rappelé la mission lui confiée lors de la 116ème réunion du Conseil des Ministres du 20 octobre 2023, celle de lancer la phase pilote de la mise en œuvre des Cantines Scolaires dans au moins 10 écoles primaires de Kinshasa à raison de deux écoles par province éducationnelle, à savoir deux pour Mont-Amba, deux pour Tshangu, deux pour Funa et deux pour Lukunga.

Les Cantines Scolaires entrent dans le cadre du Programme d'Alimentation Scolaire et répondent à trois objectifs : (i) Répondre aux besoins nutritionnels des élèves ; (ii) Réduire le taux d'abandon scolaire et (iii) Améliorer les performances scolaires des élèves.

Les Termes de référence de la mise en œuvre d'un Programme national d'Alimentation Scolaire sont déjà rédigés, une Feuille de route de la mise à l'échelle de ce Programme est approuvée ainsi qu'un Plan d'urgence de la mise en œuvre de la phase pilote des Cantines Scolaires. L'accompagnement du Gouvernement a été donc sollicité pour rendre opérationnelles ces cantines scolaires.

Au sujet de la construction et réhabilitation des écoles publiques non conventionnées, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a rassuré que cela a commencé par la ville de Kinshasa pour réduire la disparité de

la qualité de l'enseignement dispensé dans nos différents établissements scolaires et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves .

Ainsi, quatorze (14) écoles pilotes ont été ciblées. Le point a été fait sur les écoles déjà construites et/ou réhabilitées et celles qui sont en cour de construction et/ou réhabilitation.

Pour toutes les 60 provinces éducationnelles de la République, les fonds ont été sollicités pour réaliser ces travaux dans les 100 jours du second mandat du Président de la République.

Enfin, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a informé le Conseil de la nécessité de réexaminer le projet de construction d'un Siège de la Commission Nationale pour l'UNESCO initié depuis 2013 et dont le coût était évalué à 365.117,38 USD.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Participation au Forum sur le Corridor de Lobito à Lusaka

Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a fait le rapport de la participation de la République Démocratique du Congo au Forum sur l'investissement du secteur privé dans le Corridor de Lobito qui s'est tenu du 07 au 08 février 2024 à Lusaka en Zambie.

En effet, ce Forum de Lusaka, organisé à l'initiative des Etats-Unis d'Amérique et du Gouvernement de la Zambie, a bénéficié de la participation des plusieurs opérateurs miniers de la région, des entreprises intéressées par l'agrobusiness, des opérateurs de l'énergie renouvelable et du secteur des logistiques, ainsi que de divers bailleurs de fonds dont la Banque Africaine de Développement.

Des exposés de la Zambie, de l'Angola et de la délégation Congolaise portant particulièrement sur le thème : « Corridor de Lobito : quels défis pour la RDC et le secteur privé », il ressort que le Corridor de Lobito n'est pas qu'une route en chemin de fer. Il se veut être un véritable cadre de diversification des économies des trois pays concernés via le développement de la fibre optique, des infrastructures routières, de l'énergie verte, de l'économie numérique, du tourisme, de

COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

la technologie, de l'exploitation des minerais critiques dans l'économie mondiale ainsi que de création d'emplois.

La mobilisation des fonds par l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique étant de 200 milliards USD répartis dans ces divers secteurs, le Corridor de Lobito se révèle être une véritable opportunité de croissance économique et de développement pour notre pays.

Représentant le Gouvernement à ces assises, le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a plaidé en faveur du financement des projets de chemins de fer où les intérêts de la République Démocratique du Congo sont concernés. C'est le cas, entre autres, de la section Gitega- Bujumbura-Uvira-Kindu (875 km) entre le Burundi et notre pays, du tronçon Banana-Matadi et de la voie des UELES Fleuve (1.100 km).

Ce plaidoyer a retenu l'attention de la Société Financière Africaine qui a saisi cette opportunité pour présenter ses vives félicitations au Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.7. Opérationnalisation du projet de la Cimenterie de Maïko

Le Ministre de l'Industrie a fait part au Conseil des différentes étapes prévues dans le cadre de l'opérationnalisation du projet de la Cimenterie de Maïko (CIMAÏKO) dans la province de la Tshopo. En effet, faisant suite à la mission qu'il a effectuée du 24 janvier au 02 février 2024, à laquelle les experts des entreprises chinoises intéressées et ceux de la Présidence de la République ont été associés, pour la visite du site de CIMAÏKO, l'identification des sites de la Zone Economique Spéciale et de la centrale hydroélectrique de Maïko, le Ministre de l'Industrie a évoqué des actions à mener pour y parvenir.

Au regard des avancées déjà enregistrées, la feuille de route actualisée prévoit :

- La signature d'un Accord de partenariat entre le Gouvernement de la République et la

société chinoise intéressée à la matérialisation rapide de ce projet ;

- La finalisation des études à impact environnemental et social ;

- La réalisation des études géologique et topographique du site des carrières ;

- Le renouvellement des titres miniers ;

- L'aménagement de la RN3 qui mène de Kisangani à la voie d'accès au site ;

- Transfert des matériels de l'ancienne usine qui trainent encore à Kinshasa ;

- Le paiement des arrières de salaire des membres du Comité d'opérationnalisation du Projet CIMAÏKO et la régularisation du paiement mensuel du salaire et des frais de fonctionnement ;

- Le paiement de différentes créances dues à des tiers ;

- La réalisation des études et la construction de la Zone Economique Spéciale Pilote de la Tshopo sur 500 hectares et de la centrale hydroélectrique de Maïko devant produire 25 mégawatts.

Le Ministre de l'Industrie a précisé que ce projet redimensionné vise la création de plus de 500 emplois directs et 5.000 emplois indirects. La capacité de production de la nouvelle Cimenterie sera de 1 million de tonnes/an, soit plus de 3.000 tonnes/jour. Le Marché cible est constitué de l'ex. Province Orientale, du Grand Equateur, du Maniema, du Nord-Kivu, du Soudan du Sud et de la République Centre Africaine où la demande globale est de plus de 4 millions de tonnes/an.

Le cahier de charge comprend l'acquisition d'une Cimenterie, un cantonnement des travailleurs, une école, un hôpital, un port à Kisangani, un supermarché, un centre réservé aux activités sportives, une source énergétique de 25 Mégawatts et l'approvisionnement en eau potable. Le capital de la nouvelle société qui ferait fusion avec CIMAÏKO reste aussi ouvert aux investisseurs nationaux.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.8. Mesures face à l'augmentation du prix du ciment

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale est intervenu au Conseil sur la

COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

problématique de l'augmentation des prix dans le secteur cimentier au regard de la montée du prix du sac qui est passé de 9 à 11 dollars américains sur le marché.

Il a réuni les principaux acteurs du secteur pour faire une analyse globale de la situation en vue d'apporter des réponses rapides au regard de son importance dans le secteur de la construction, l'un des contributeurs à la croissance économique. La réintroduction de la TVA de 16% et une série d'augmentation de taxes existantes sont à la base de cette situation. Et au regard de la perte de compétitivité vis à vis des pays étrangers principalement l'Angola et le Congo Brazzaville.

Comme solutions, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a suggéré :

- la reconduction de la mesure portant suspension de la perception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée dans le secteur cimentier et automobile ;
- la surséance de toutes les taxes et augmentations évoquées ;
- la présentation de la question à la Commission ECOFIN élargie aux Ministères concernés et aux cimentiers ;

Il a souligné que la combinaison de ces trois recommandations pourrait permettre la réduction du prix du ciment sur le marché.

Le Conseil a pris acte cette note d'information.

III. APPROBATION DE RELEVES DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté un relevé de décisions prises lors de la 123ème Réunion ordinaire du Gouvernement tenue le vendredi 02 février 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN TEXTE

IV.1. Projet d'Ordonnance-Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège

La Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 11 février 2024. Elle a soutenu que cette prorogation vise à permettre à nos Forces Armées de faire face à toutes les menaces, tentatives d'incursions et attaques émanant des terroristes ADF/MTM, CODECO, Zaïre et particulièrement de la coalition terroriste M23/RDF dans le but de restaurer la sécurité et de rétablir l'autorité de l'Etat dans cette partie du pays.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet d'Ordonnance-Loi. Commencée à 14h42', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h11'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement



BIENTÔT LE LANCEMENT DES CANTINES SCOLAIRES EN RDC

À l'occasion de la cent vingt-quatrième réunion du Conseil des ministres tenue, le vendredi 09 février à la Cité de l'Union africaine, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique a présenté une note d'information relative aux cantines scolaires, à la construction et réhabilitation des écoles publiques. La même note évoquait également l'érection d'un immeuble pour la Commission nationale pour l'Unesco en République démocratique du Congo.

En ce qui concerne le lancement des cantines scolaires, le ministre Tony Mwaba a rappelé que cette mission lui confiée, lors de la 116ème réunion du Conseil des ministres du 20 octobre 2023, et cela constituait une phase pilote de la mise en œuvre de ce grand projet. Pour le ministre de l'Epst, cette première phase ciblera au moins 10 écoles primaires de la ville-province de Kinshasa à raison de deux écoles par province éducationnelle, à savoir deux pour Mont-Amba, deux pour Tshangu, deux pour Funa et deux pour Lukunga.

Les Cantines scolaires entrent dans le cadre du Programme d'alimentation scolaire et répondent à trois objectifs, à savoir répondre aux besoins nutritionnels des élèves ; réduire le taux d'abandon scolaire et améliorer les performances scolaires des élèves.

Les termes de référence de la mise en œuvre d'un Programme national d'alimentation scolaire sont déjà rédigés. Une feuille de route de la mise à l'échelle dudit programme est approuvée ainsi qu'un plan d'urgence de la mise en œuvre de la phase pilote des Cantines scolaires. L'accompagnement du



Gouvernement a été donc sollicité pour rendre opérationnelles ces cantines scolaires.

Dans la seconde partie de son intervention, Tony Mwaba a évoqué la construction et la réhabilitation des écoles publiques non conventionnées. Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique a rassuré que cela a commencé par la ville de Kinshasa pour réduire la disparité de la qualité de l'enseignement dispensé dans les différents établissements scolaires congolais. Ce projet vise aussi à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Ainsi, quatorze écoles pilotes ont été ciblées. Le point a été fait sur

les écoles déjà construites ou réhabilitées, et celles qui sont en cours de construction et de réhabilitation. Pour toutes les 60 provinces éducationnelles de la RDC, les fonds ont été sollicités pour réaliser ces travaux dans les 100 jours du second mandat du Président Félix Tshisekedi. Enfin, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique a informé le Conseil de la nécessité de réexaminer le projet de construction d'un siège de la Commission nationale pour l'Unesco initié depuis 2013 et dont le coût était évalué à 365.117,38 Usd.

Chris Mumpakani

LE NOUVEAU PROJET DE LA CIMENTERIE DE MAÏKO, UN PROJET AMBITIEUX POUR LA PROVINCE DE LA TSHOPO ET SES ALENTOURS.

Julien Paluku Kahongya, Ministre de l'Industrie, a fait part, à titre informatif, de la nouvelle feuille de route du projet de la Cimenterie Maïko (CIMAÏKO), lors de la cent-vingt-quatrième réunion ordinaire du conseil des ministres du vendredi 09 février 2024.

Un nouveau plan se dessine pour la matérialisation de la CIMAÏKO dans la Tshopo, une province du Nord-Est de la République démocratique du Congo. Cette partie du pays riche en calcaire d'exception est nécessaire pour la fabrication de ciment gris de grande qualité.

Pour ce faire, le ministre de l'Industrie a diligenté, au début de cette année, une mission d'identification sur le site de CIMAÏKO comprenant, entre autres, la visite des sites de la Zone Économique Spéciale et de la centrale hydroélectrique de Maïko. Une visite menée de front par des experts d'entreprises chinoises et des experts de la Présidence de la République.

La relance de ce projet vise donc l'installation d'une usine de fabrication de ciment d'une capacité de production d'au moins 1 million de tonnes par an, soit plus de 3.000 tonnes par jour. Il approvisionnera les territoires de l'ex-Province Orientale, du Grand Equateur, du Maniema, du Nord-Kivu, du Soudan du Sud et de la République Centre Africaine où la demande globale est de plus de 4 millions de tonnes par an. D'après les prévisions, la création de la cimenterie fournira plus de 500 emplois directs et 5.000 emplois indirects. Ce projet qui séduit investisseurs et experts chinois fait également partie du programme de développement des 145 territoires, initié par le Président



Tshisekedi.

Selon le ministre de l'Industrie, l'opérationnalisation du projet de la CIMAÏKO doit nécessairement passer par les différentes étapes décrites ci-dessous :

- la signature d'un Accord de partenariat entre le Gouvernement de la République et la société chinoise intéressée à la matérialisation rapide de ce projet ;
- la finalisation des études à impact environnemental et social ;
- la réalisation des études géologique et topographique du site des carrières ;
- le renouvellement des titres miniers ;
- l'aménagement de la RN3 qui mène de Kisangani à la voie d'accès au site ;
- transfert des matériels de l'ancienne usine qui trainent

encore à Kinshasa ;

- le paiement des arrières de salaire des membres du Comité d'opérationnalisation du Projet CIMAÏKO et la régularisation du paiement mensuel du salaire et des frais de fonctionnement ;
- le paiement de différentes créances dues à des tiers ;
- la réalisation des études et la construction de la Zone Economique Spéciale Pilote de la Tshopo sur 500 hectares et de la centrale hydroélectrique de Maïko devant produire 25 mégawatts.

Il est clair qu'une fois mis en place, ce projet de grande envergure dépassera les frontières congolaises afin de replacer le pays sur l'échiquier des pays africains où il est bon d'investir.

Marie-Josée Missia

La semaine du Président de la République

Le Chef de l'État s'entretient avec le Secrétaire général adjoint de l'ONU

La situation sécuritaire préoccupante dans l'Est de République démocratique du Congo était au centre des entretiens que le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a eu avec le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies en charge des opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix.

" Nous sommes déterminés du côté de l'Onu, à faire en sorte que la communauté internationale, le Conseil de sécurité, à qui nous allons faire rapport régulièrement, soient alertés des dangers de la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC", a indiqué le haut fonctionnaire de l'Onu.

La question du désengagement de la Monusco a aussi été évoquée au cours des échanges.

Cérémonie de signature d'un compromis politique entre le gouvernement du Tchad et l'opposant Mahamat Lazima

En sa qualité de Facilitateur de la CEEAC, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a présidé, à la cité de l'Union africaine, la cérémonie de signature d'un compromis politique entre le gouvernement du Tchad représenté par son ministre de la communication et l'opposant tchadien Mahamat Ahmat Lazima. Ce dernier a salué le leadership éclairé du Président Félix Tshisekedi. "Avec ce compromis politique nous pouvons retourner au pays", a déclaré l'opposant tchadien en exil depuis plus d'une année.

Le Chef de l'État reçoit l'ancien président du Nigeria, Olusegun Obasanjo
En compagnie de l'homme d'affaires Aliko

Dangote, l'ancien président du Nigeria Olusegun Obasanjo a été reçu à la cité de l'Union africaine par le Président de la République Félix Tshisekedi.

Outre les félicitations présentées au Chef de l'État pour sa réélection, les échanges ont eu pour toile de fond des questions relatives au développement dans le cadre de la coopération du DRC-NIGERIA BUSINESS COUNCIL, qui consolide le rapprochement, la facilitation et l'intégration économique entre la RDC et le NIGÉRIA.

Une occasion pour le président honoraire Obasanjo de présenter au Chef de l'État, l'homme d'affaires nigérian Aliko Dangote. Ce dernier se dit déterminé à investir massivement en RDC, notamment dans les domaines de l'agriculture et des mines.

Le Secrétaire général Augustin Kabuya nommé informateur

Augustin Kabuya, Secrétaire général de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social a été nommé informateur, pour identifier une coalition majoritaire à l'Assemblée nationale.

Le Secrétaire général de l'Udps, parti majoritaire aux récentes élections législatives, a été reçu à la cité de l'Union africaine par le Président de la République, Félix Tshisekedi.

En sa qualité d'informateur, le SG Kabuya va consulter les partis, regroupements et personnalités politiques toutes tendances confondues appelées à siéger à la chambre basse du Parlement.

Il présentera les conclusions de sa mission au Président de la République.

Pierre Kibambe Somwe

LA REVUE DE PRESSE THÉMATIQUE

Le ras-le-bol des Congolais face à l'Occident

LE PHARE rapporte : « Agression rwandaise contre la RDC : Le ras-le-bol des Congolais face à l'Occident ». Des Congolais, en majorité des jeunes, ont battu le pavé le weekend dernier non seulement à Kinshasa et Lubumbashi mais aussi à Paris, Bruxelles et Londres, avec pour cibles les représentations de plusieurs missions diplomatiques occidentales, en vue de protester contre ce qu'ils considèrent comme leur inaction frisant la complicité, face à l'agression rwandaise contre leur pays, la RDC. Des pneus ont été brûlés et des véhicules caillassés notamment dans le périmètre des ambassades des États-Unis d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne, de Chine et d'Espagne ainsi que de la Monusco au centre-ville de Kinshasa.

Toujours **LE PHARE** signe : « Guerre de l'EST de la RDC : Les USA, la France, la Belgique et la Grande-Bretagne toujours dans le viseur des manifestants ». (...) La tension toujours vive est montée de plusieurs crans et les services de police en alerte maximale, multiplient les patrouilles motorisées... Hier, dans l'avant-midi, des groupes de ces manifestants ont été aperçus dans les parages de l'Hôtel Memling. Massés devant cet établissement hôtelier, ces jeunes applaudissaient l'un des leurs qui avait escaladé les murs extérieurs. Raison de cet alpinisme improvisé : arracher les drapeaux de la Belgique et de l'Union européenne pour les remplacer par celui de la RDC.

De son côté, **FORUM DES AS** écrit : « Alors

que des nouvelles manifestations prévues ce lundi contre la guerre dans l'Est : Le gouvernement lance un appel au calme ». Le Gouvernement Sama Lukonde a vivement condamné les actes de violence perpétrés le samedi 10 février courant à Kinshasa, à l'encontre de certaines chancelleries et du personnel de la Monusco. À l'issue d'une réunion urgente de sécurité convoquée le même jour par le ministre de l'Intérieur Peter Kazadi, le gouvernement a appelé la population au calme. La même source informe que "Sur instruction du VPM Peter Kazadi, Kinshasa: plus de badauds ni de taxis motos au centre-ville dès ce mardi". La décision a été prise hier lundi lors d'une réunion de sécurité, présidée par le VPM en charge de l'Intérieur, après une vague de manifestations qui a paralysé les activités en ville.

Enfin, **LA TEMPETE DES TROPIQUES** clame : « Reprise des combats ce lundi entre FARDC et M23 à Masisi ». La société civile du territoire de Nyiragongo rapporte que les affrontements ont repris le lundi matin 12 février sur deux fronts dans les territoires de Nyiragongo et Masisi. Elle affirme que le premier front se situe dans le territoire de Masisi, au Sud de la province, plus précisément à Murambi, à environ 10 km de la cité de Sake. Là-bas, les rebelles du M23 appuyés par l'armée rwandaise, ont tenté de contourner les positions des FARDC dans les collines de Murambi mais ont été repoussés par l'armée.

Pitshou Makwela

ON TUE ET ON SE TAIT

Le football étant un facteur d'union et de communion des peuples et des différentes religions. Les Léopards de la République Démocratique du Congo, touchés par la situation sécuritaire préoccupante dans l'Est du pays et surtout par l'indifférence de la communauté internationale, ont résolu de transmettre le message aux ignorants et aux sceptiques : le pays vit un drame depuis des décennies.

Brassard noir autour du bras et ce geste éloquent : "attention, on tue dans l'Est de la RDC". L'international congolais Cédric Bakambu avait toujours passé le message en solitaire, mais cette fois-ci c'est l'équipe dans son ensemble, le staff technique et les supporters y compris l'ont fait en profitant de la visibilité de l'événement de la Coupe d'Afrique des nations Côte d'Ivoire 2024. Malheureusement les responsables de la diffusion des rencontres de la CAN ont sucré volontairement les images des supporters congolais, qui brandissaient des banderoles et affiches qui dénonçaient le génocide des congolais dans l'Est et l'agression rwandaise. Cette attitude de censure des accusations des massacres des congolais par le sanguinaire Kagame et ses acolytes du M23, ainsi que d'autres supplétifs pilleurs des richesses de la RDC. A cette liste des faits déplorables, il faut ajouter les tracasseries et les complications dont ont été l'objet les supporters congolais à leur entrée au stade d'Ebimpe. Plus que de l'indifférence, il s'agit clairement d'une forme de censure ou de négation de cette très douloureuse vérité ; comme si les congolais n'avaient pas le droit de s'exprimer. Pour le pouvoir à Kinshasa, c'en est trop. Sa réaction n'a pas tardé : "Plus question de soutenir les activités de solidarité, initiées par la Confédération africaine de football (Caf) et cela jusqu'à nouvel ordre". On a donc

pu comprendre tout le gêne du président de la Caf, Patrice Motsepe, en conférence de presse. Il a rappelé qu'une délégation de la Caf s'était rendue à Goma dans la province du Nord-Kivu (Est de la RDC) dans les camps des réfugiés. Il a promis également d'effectuer le déplacement de Goma dans un proche avenir. Le numéro un de la CAF joue à l'apaisement en déclarant presque sa flamme à la RDC, terre de foot et de talents, mais bien plus que, la clé du développement de l'Afrique... Une Afrique qui la laisse bien seule. Une experte africaine en géopolitique de la région disait qu'il fallait à la RDC Money (finances), Military (armée) et Medias (les médias) ou les 3 M. Aujourd'hui, sous la houlette du Président Félix Tshisekedi, les congolais ont aujourd'hui ces 3 M. La sensibilisation gagne du terrain, les recettes publiques ont pratiquement triplé et on ne compte plus aujourd'hui les camps d'entraînement qui ont rouvert pour former par milliers de nombreux jeunes soldats. La dynamique des groupes armés jouent maintenant en faveur de Kinshasa avec les Wazalendo en tête. Ce nouveau mandat de Fatshi sera déterminant pour le retour de la paix dans l'Est.

A l'extérieur, toute cette politique de deux poids deux mesures poussent les avertis à croire que la RDC est seule au monde sans soutien, même face à une situation humanitaire catastrophique. Si déjà l'Afrique, le continent auquel appartient la RDC, préfère soutenir l'Ukraine en ignorant les crimes perpétrés dans l'Est du Congo, il y a lieu de conclure que le complot est général. Mais seulement les avisés pensent que le salut de la RDC est un facteur pour déclencher le développement du continent africain, dommage qu'ils soient sans voix.

Mazé Mwakumania



Ont contribué à l'élaboration de cette édition :

Érik Nyindu Kibambe

Directeur de la Cellule de Communication.

Giscard Kusema

Directeur-Adjoint.

Journalistes:

Christian Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumania
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie-Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutilla
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Kyungu

Designer:

Bibi Fatuma

Coordonnateur:

Bernard TSHISHIMBI

LPDA

CHEZ

VOUS



Copyright Cellule de Communication Présidentielle FEVRIER 2024-